

PRÉFET DES VOSGES

A R R E T E n° 380/2013 - SPN
portant convocation des électeurs de la commune de Frebécourt
le 08 décembre 2013 et le 15 décembre 2013
en vue de procéder à l'élection d'un membre du conseil municipal

La sous-préfète de Neufchâteau,

Vu le Code Electoral, notamment l'article L. 247,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-2, L.2122-8, L.2122-14 et L.2122-17,

Vu le décès, en date du 03 novembre 2013, de M. Bernard SAMSEL, maire de la commune de FREBECOURT,

Considérant qu'aux termes de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'effectif du Conseil Municipal doit être au complet pour l'élection du Maire,

A R R E T E

Article 1er : Les électeurs de la commune de FREBECOURT sont convoqués le dimanche 08 décembre 2013 à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller municipal.

Article 2 : L'élection aura lieu sur les listes électorales closes le 29 février 2013. Un tableau contenant les modifications effectuées dans les conditions prescrites par les articles L.30 et R.18 du Code Electoral sera publié cinq jours au moins avant la réunion des électeurs.

Article 3 : Le scrutin ne durera qu'un seul jour. Il sera ouvert de huit heures à dix huit heures.

Le scrutin aura lieu dans le bureau de vote habituel, qui se trouve en mairie.

Article 4 : Nul ne sera élu au premier tour de scrutin s'il ne réunit:

- la majorité absolue des suffrages exprimés
- un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits

Au second tour de scrutin, l'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

Si plusieurs candidats obtenaient le même nombre de suffrages, l'élection serait acquise au plus âgé.

Article 5 : Le second tour de scrutin s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 15 décembre 2013 dans les locaux et pendant les heures fixés pour le premier tour.

Article 6 : M. Yves MAIZIERE, 1er Adjoint au Maire de FREBECOURT, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans la commune le 23 novembre 2013 au plus tard.

NEUFCHATEAU, le 14 NOV. 2013

La Sous-Préfète,



Marie-Claude LAMBERT